

Monsieur Aguttes, Commissaire enquêteur,

Merci beaucoup pour la réunion d'hier.

J'ai acquis la parcelle ZM 32 sur la commune de Florentin avec l'information que cette parcelle était constructible au moment de la signature de la Promesse de vente pour l'acquisition de la maison située 6, place de la Mairie à Florentin chez le notaire, Maître Dechaumont à Albi, en février 2021.

Très peu de temps avant la signature de l'acte authentique, en mai 2021, j'ai été informée qu'une modification du PLU visait à retirer la constructibilité de ce terrain.

Le souhait que je vous ai exprimé de retrouver cette constructibilité s'appuie sur les arguments suivants :

- la possibilité pour mes parents de pouvoir s'installer plus aisément à proximité de mon foyer
- les contraintes techniques et urbanistiques ne semblent empêcher en rien la réalisation de construction en entrée de bourg : l'accès à mon terrain passant par une parcelle communale (ZM 31) permet la viabilisation et l'aménagement du chemin d'accès.

Bien sûr j'ai conscience que la constructibilité de ce terrain occasionne des contraintes en vue de respecter l'esprit du PLU et je suis prête à les accepter.

Merci grandement pour les échanges techniques que nous avons eus et qui ont permis d'éclairer la situation.

Veillez agréer, Monsieur Aguttes, l'expression de ma considération distinguée.